Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GALAXIE OBLIGATAIRE 1

CODE ISIN : FR0011488964

Fonds commun de placement de droit français géré par ECOFI Investissements

Nom de l'initiateur I ECOFI Investissements
Site internet I www.ecofi.fr
Contact I Appelez le 01 44 88 39 24 pour de plus amples informations
Autorité compétente I L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle d'ECOFI Investissements en ce qui concerne ce document d'informations clés. ECOFI Investissements est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP97004.
Commercialisation I L'OPC est autorisé à la commercialisation en France.
Date de production du document d'informations clés I 05/06/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type I Organisme Commun de Placement en Valeurs Mobilières (OPCVM) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement de droit français.
Durée d'existence prévue I 99 ans.
Objectifs I L'OPC a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille obligataire euro sur la durée de placement recommandée.
La politique de gestion ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.
Aucun indicateur de référence n'est défini.

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Le portefeuille, géré de façon discrétionnaire, est investi en instruments financiers de taux, libellés en euro (obligations à taux fixe et à taux variable, obligations indexées dans la limite de 15% maximum de l'actif net, obligations subordonnées dans la limite de 15% maximum de l'actif net exclusivement de niveau Lower Tier 2, titres de créance négociables, titres négociables à court terme, EMTN et BMTN de taux), émis par des Etats souverains (à l'exclusion de la Grèce) ou des émetteurs publics, parapublics ou privés situés au sein de la zone Euro et/ ou de l'OCDE.
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : Le FCP est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. Toutefois, le FCP s'autorise des investissements en produits de taux libellés en dollars et/ou en yen dans la limite de 10% maximum du portefeuille. Le risque de change sera couvert. Malgré cette couverture, le FCP peut supporter un risque de change résiduel.
- Gestion des émetteurs controversés : Aucun investissement en titres de créance spéculatifs (dits « High Yield ») n'est autorisé.

- En matière de pondération des notations long terme des titres éligibles, il est fait application des limites exposées ci-dessous : notations de «AAA» à «A+» jusqu'à 100% de l'actif net avec une maturité résiduelle maximum de 5 ans ;
- notations égales à « A » jusqu'à 80% maximum de l'actif net avec une maturité résiduelle maximum de 5 ans ;
- notations égales « A-» jusqu'à 70 % maximum de l'actif net avec une maturité résiduelle maximum de 5 ans ;
- notations égales à « BBB+ » jusqu'à 50% maximum de l'actif net avec une maturité résiduelle maximum de 4 ans pour chaque titre. Il s'agit d'émissions de la zone géographique UE, Amérique du Nord et Australie ;
- notations égales à « BBB » jusqu'à 25% maximum de l'actif net, sous réserve que la maturité résiduelle de chaque titre soit inférieure à 3 ans. Il s'agit d'émissions de la zone géographique UE, Amérique du Nord et Australie ;
- notations égales à « BBB- » autorisées uniquement suite à une dégradation de la notation d'un titre en portefeuille sous réserve que la maturité résiduelle de chaque titre concerné soit inférieure à un an.

En tout état de cause si la limite maximale n'est pas atteinte sur l'un des niveaux de notation listés ci-dessus, la quote-part restante peut être attribuée à une classe d'actifs de notation supérieure.
Par ailleurs, le FCP respectera les contraintes spécifiques suivantes :

- jusqu'à 4 % maximum de l'actif net par émetteur ayant une notation supérieure à« BBB+ » ;
- jusqu'à 3 % maximum de l'actif net par émetteur noté « BBB » étant entendu que l'équipe de gestion respectera, dans ce cadre, le ratio de dispersion suivant : 2%maximum de l'actif net par émission ;
- jusqu'à 2% maximum de l'actif net par émetteur noté « BBB- », étant rappelé que les émetteurs notés « BBB- » sont autorisés uniquement en cas de dégradation de leur notation et sous réserve que la maturité résiduelle de chaque titre soit inférieure à un an.

Les notations ci-avant retenues relèvent des agences respectives Standard & Poor's, Fitch ou Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion.
Pour apprécier la notation d'un titre ou d'un émetteur, la Société de gestion peut retenir la seconde meilleure notation parmi les trois agences de notation reconnues suivantes Fitch Ratings, Moody's Investors Services et Standard & Poor's, étant entendu que la Société de gestion procède à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres et que les notations externes précitées ne sont qu'un critère parmi d'autres appréciés discrétionnairement par la société de gestion. Si le titre ou l'émetteur ne possède qu'une seule notation parmi les trois agences de notations reconnues susvisées, la société de gestion pourra retenir cette notation. En tout état de cause, en matière de sélection et de suivi des titres et des émetteurs, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation précitées. Elle privilégie également sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En cas de dégradation de la notation d'un titre en portefeuille le rendant inéligible selon les critères prévus aux présentes, il sera procédé à sa cession dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.
En termes d'allocation sectorielle des investissements, les ratios suivants devront être respectés : 60% maximum de l'actif net pour le secteur bancaire et 30% de l'actif net maximum par secteur pour les autres secteurs.
La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « 0 » et « +4 ». L'exposition au risque action est prohibée.
Le gérant peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés, français et/ ou étrangers, et/ou des marchés organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré.
Ces interventions sont destinées à faire face au risque de taux dans la zone géographique où le portefeuille est exposé ou encore à couvrir le risque de change. Néanmoins, l'OPC peut supporter un risque de change résiduel. Les opérations sur les marchés dérivés n'engendrent pas une capacité d'amplification supérieure à la sensibilité maximale ni de surexposition. Néanmoins, le FCP peut supporter un risque de change résiduel. Les opérations sur les marchés dérivés n'engendrent pas une capacité d'amplification supérieure à la sensibilité maximale ni de surexposition.
Pour la gestion de sa trésorerie, l'OPC a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. L'OPC peut investir, jusqu' à 5% maximum de son actif net, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français. Les OPC sélectionnés relèveront des classifications AMF « monétaire ». Ces OPC peuvent être gérés ou promus par ECOFI Investissements ou l'une de ses filiales. Les FIA éligibles à l'actif du FCP répondent aux quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.
Affectation des revenus I capitalisation
Affectation des plus et moins-values I capitalisation
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés par le dépositaire avant 11:30 chaque jour de bourse ouvré à Paris et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement des ordres dans un délai de un jour suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.
Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.
Investisseurs de détail visés I Cet OPC est ouvert à tous souscripteurs, en particulier les véhicules d'actionnariat salarié des entreprises des groupes Adéo, Atac, Auchan et autres FCPE de la Galaxie Mulliez. Les investisseurs qui n'ont pas de connaissance ou

d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement pendant au moins 3 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie. Par ailleurs, le produit financier n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA"

Dépositaire I CACEIS BANK

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier I Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.ecofi.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque I



Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la qualité d'un émetteur vue par le marché).
Risque de contrepartie | risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPC.
Garantie | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 140 €**	**9 030 €**
	Rendement annuel moyen	-8.60%	-3.34%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 140 €**	**9 150 €**
	Rendement annuel moyen	-8.60%	-2.92%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 560 €**	**9 610 €**
	Rendement annuel moyen	-4.40%	-1.32%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 070 €**	**10 800 €**
	Rendement annuel moyen	0.70%	2.60%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre décembre 2016 et décembre 2019 et favorable entre octobre 2022 et octobre 2025.

Que se passe-t-il si ECOFI Investissements n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) I

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

•

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**523** €	**581** €
Incidence des coûts annuels (*)	5.23%	1.95% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.63% avant déduction des coûts et de -1.32% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts I

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.18% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	17 EUR
Coûts de transaction	0.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans.
La durée de placement recommandée est de 3 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Prolongation du préavis de rachat I en cas de circonstances inhabituelles (événements imprévus de marché, vagues de rachats massifs), la société de gestion peut décider de prolonger le délai de préavis de rachat, en augmentant la durée entre la date de centralisation des ordres et leur exécution.
Plafonnement des rachats I La société de gestion peut être amenée à plafonner provisoirement les ordres de rachats dans des circonstances exceptionnelles de liquidité.I

Les conditions et modalités de fonctionnement du/des outil(s) de gestion de la liquidité sont décrits de façon précise dans le prospectus de l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société ECOFI Investissements (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société ECOFI Investissements : veuillez contacter la société ECOFI Investissements, par courriel (contact@ecofi.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (ECOFI Investissements – à l'attention de la direction risques et conformité – ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.ecofi.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées I Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://www.ecofi.fr/sites/default/files/fonds/HistoriquePerformance_FR0011488964.pdf
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations sur la finance durable I Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.ecofi.fr/investissement-socialement-responsable.
Le produit financier ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 6 du Règlement SFDR.
Médiation I Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l' Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'ECOFI Investissements et ne soit pas satisfait de la réponse d'ECOFI Investissements (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l' Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org